



NOTE AUX PARENTS

Le collège de votre enfant va participer à l'opération « **Bravo les Artisans** » initiée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour la 23ème année consécutive, le but étant de faire découvrir aux jeunes collégiens les métiers de l'Artisanat par le biais d'un stage dans une entreprise artisanale pour une durée de 3 à 5 jours. Vous trouverez donc ci-joint une note explicative de cette opération.

Déroulement de l'opération « Bravo les Artisans en Deux Sèvres » :

I - L'inscription des élèves dans les collèges

Les élèves volontaires (âgés de 14 ans au moment du stage) choisissent un métier de l'Artisanat (une liste des principaux métiers de l'Artisanat ainsi qu'un guide des métiers de l'Artisanat est à disposition au collège). Ils remplissent chacun une fiche d'inscription. **Il est impératif que cette phase de l'opération soit réalisée avec le plus grand soin.**

Les élèves peuvent solliciter l'aide de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour trouver une entreprise d'accueil. L'adresse et le numéro de téléphone permettront de centrer les recherches d'entreprises dans un secteur géographique proche du lieu d'habitation des élèves.

Les élèves qui souhaitent qu'une entreprise soit contactée en particulier, peuvent indiquer l'adresse de celle-ci. D'autres élèves peuvent avoir obtenu préalablement l'accord d'une entreprise. Dans ce cas, ils indiqueront les coordonnées précises de l'entreprise à l'endroit prévu sur la fiche d'inscription pour que la Chambre de Métiers contacte l'entreprise en amont du stage.

Lorsque tous les élèves volontaires se seront positionnés, le collège fera parvenir à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres l'ensemble des fiches d'inscription.

II - La recherche des entreprises par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les entreprises d'accueil sont contactées par téléphone. Le chef d'entreprise donne alors son accord de principe pour accueillir un ou plusieurs élèves (sous réserve d'un accord sur les dates des périodes de stage), ce qui veut dire que suite au passage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans le collège pour attribuer les entreprises d'accueil (courant janvier-février), **les élèves devront contacter l'entreprise rapidement.** L'accord définitif de l'artisan viendra suite à la rencontre des artisans avec les élèves.

Parfois, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ne peut trouver d'artisan correspondant aux choix de l'élève. Dans ce cas, une solution alternative peut être trouvée avec les élèves (extension de la zone de recherche, modification du choix du métier).

III- Les formalités administratives

Une fois les recherches effectuées, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat rapporte au collège les noms des entreprises d'accueil (janvier-février). Elle fournit aux élèves le matériel nécessaire à la réalisation du stage : conventions de stage, consignes et fiche de bilan.

Les élèves doivent ensuite rencontrer l'entreprise rapidement, de manière à remplir le calendrier de stage et faire signer les conventions.

Une convention sera conservée par l'entreprise, une sera gardée par la famille et une sera donnée au collège.

Tout changement de lieu de stage ou de modalités de réalisation du stage devra être signalé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres.

IV - Le stage en entreprise

Le stage en entreprise se déroule au cours du second trimestre de l'année scolaire (entre les vacances de février et les vacances de pâques) à raison d'une trentaine d'heures en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi, le samedi, pendant les vacances scolaires...). Il s'agit d'un stage d'observation. Les déplacements des élèves pour aller en entreprise sont à la charge des parents.

V - Le support de présentation du stage

Au cours du stage, les élèves doivent réaliser un support de présentation du stage selon leur convenance (rapport de stage, diaporama, vidéo, affiche,...). Le meilleur rapport de stage sera valorisé dans chaque collège en fonction de la qualité des informations, de l'illustration et de l'appréciation du maître de stage.

VI – Bilan- Remises de récompenses

Les supports effectués par les élèves seront présentés lors d'une réunion bilan qui aura lieu au mois de juin au collège en présence des partenaires de l'opération. A cette occasion, des récompenses seront remises aux élèves.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER :

Service Orientation Emploi

Centre d'Aide à la Décision

05.49.77.22.00

cad@cma-niort.fr

22, rue des Herbillaux BP 1089

79000 NIORT CEDEX 9